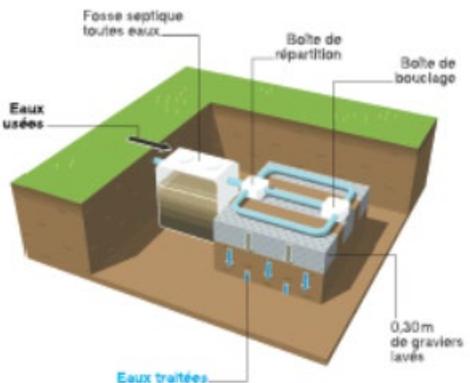
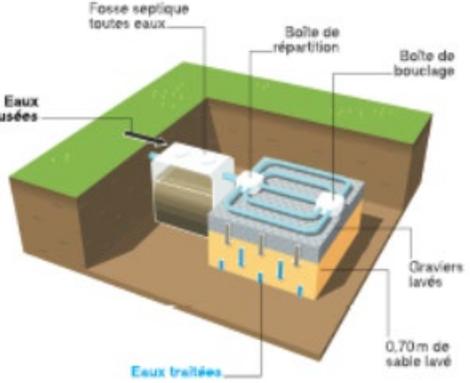
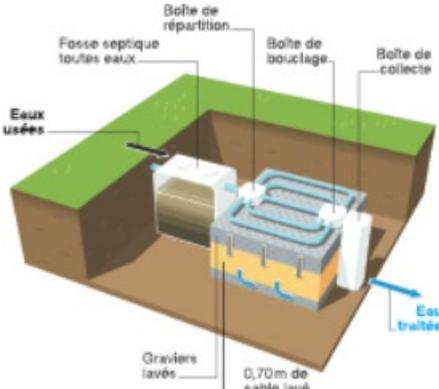
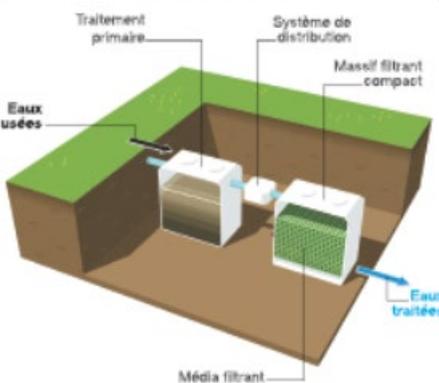
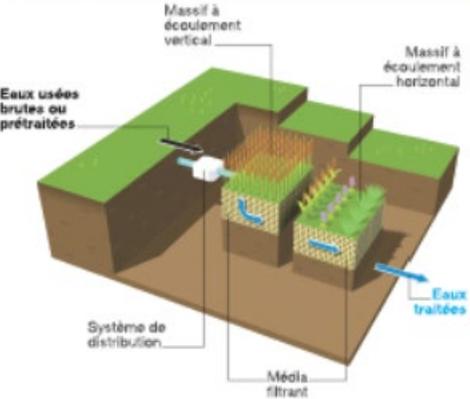
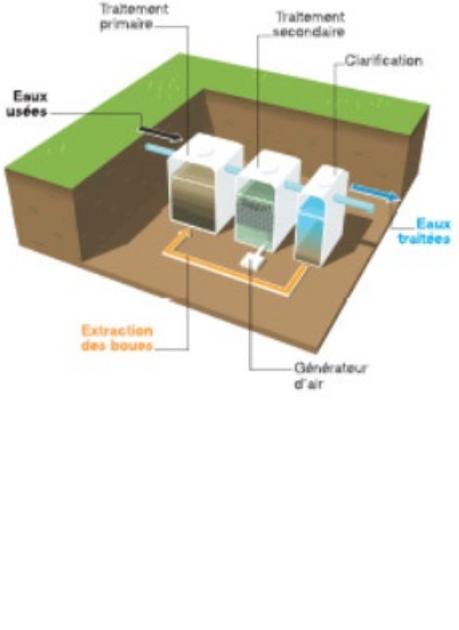
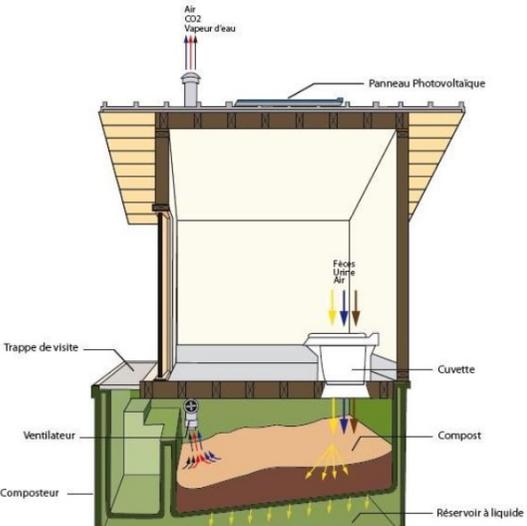


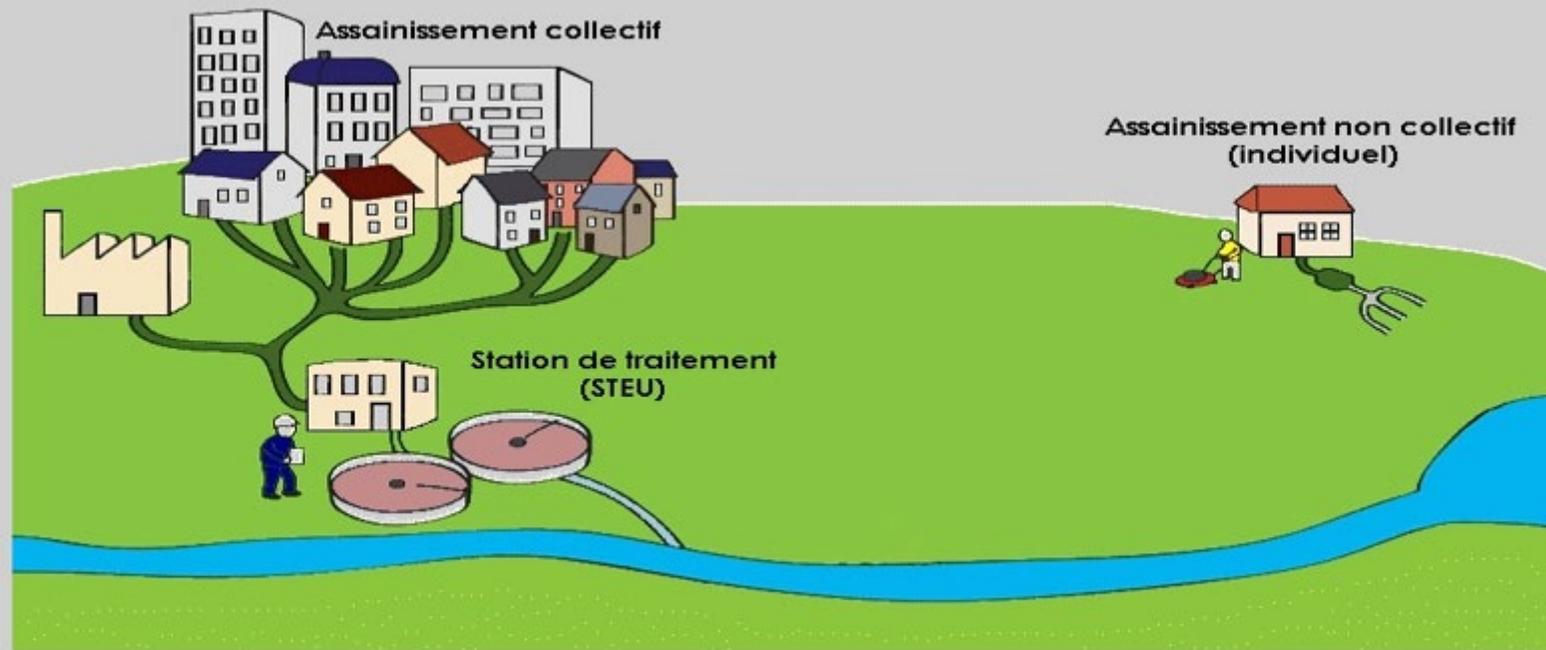
Type de filière	Avantages	Inconvénients	Entretien
<p style="text-align: center;">TRANCHÉES D'ÉPANDAGE</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement simple. • Coût parmi les plus faibles 	<ul style="list-style-type: none"> • La surface dépend de l'aptitude du sol au minimum 3 tranchées de 15mL. • Peut se colmater si mauvais entretien. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vidange à 50% du volume utile de la fosse toutes eaux (pour une famille de 4-5 personnes environ 5 ans) • Nettoyage du préfiltre de fosse 2 fois par an. (Rinçage du media filtrant) • Surface et nettoyage des différents regards de la filière.
<p style="text-align: center;">FILTRE À SABLE VERTICAL NON DRAINÉ</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement simple. • Coût parmi les plus faibles (légèrement plus élevé que les tranchées d'épandage car ajout de matériaux pour effectuer le filtre à sable). • Surface pour 5 pièces principales (5mX5m=25m²) 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut se colmater si mauvais entretien. • Emprise au sol pour 5 pièces principales :5mX5m=25m² 	<ul style="list-style-type: none"> • Vidange à 50% du volume utile de la fosse toutes eaux (pour une famille de 4-5 personnes environ 5 ans) • Nettoyage du préfiltre de fosse 2 fois par an. (Rinçage du media filtrant) • Surveillance et nettoyage des différents regards de la filière.

Type de filière	Avantages	Inconvénients	Entretien
<p data-bbox="147 204 586 252">FILTRE À SABLE VERTICAL DRAINÉ</p> 	<ul data-bbox="741 199 1093 454" style="list-style-type: none"> • Fonctionnement simple. • Coût parmi les plus faibles (légèrement plus élevé que les tranchées d'épandage car ajout de matériaux pour effectuer le filtre à sable). • Surface pour 5 pièces principales (5mX5m=25m²) 	<ul data-bbox="1167 199 1527 322" style="list-style-type: none"> • Peut se colmater si mauvais entretien. • Emprise au sol pour 5 pièces principales :5mX5m=25m² <p data-bbox="1122 368 1594 523">Attention : possible nécessité d'une pompe de relevage en sortie de filtre à sable car la différence entre la coté d'entrée de la filière et la sortie est de 1m (<u>augmentation du devis</u>)</p>	<ul data-bbox="1671 199 2040 550" style="list-style-type: none"> • Vidange à 50% du volume utile de la fosse toutes eaux (pour une famille de 4-5 personnes environ 5 ans) • Nettoyage du préfiltre de fosse 2 fois par an. (Rinçage du media filtrant) • Surveillance et nettoyage des différents regards de la filière. Ainsi que de la pompe de relevage si nécessaire.
<p data-bbox="147 683 586 730">FILTRE COMPACT</p> 	<ul data-bbox="741 678 1093 769" style="list-style-type: none"> • Surface compacte < 20 m² (identique au micro station sur certain modèle) 	<ul data-bbox="1167 678 1594 1066" style="list-style-type: none"> • Prix de renouvellement du support bactérien en fonction des différents modèles • Périodicité des vidanges de fosse en fonction du volume de cette dernière qui peut varier en fonction des modèles. • Attention : possible nécessité d'une pompe de relevage en fonction de la différence entre la cote d'entrée de la filière et la sortie (<u>augmentation du devis</u>) 	<ul data-bbox="1671 678 2040 1029" style="list-style-type: none"> • Vidange à 50% du volume utile de la fosse toutes eaux (pour une famille de 4-5 personnes environ 5 ans) • Nettoyage du préfiltre de fosse 2 fois par an. (Rinçage du media filtrant) • Surveillance et nettoyage des différents regards de la filière. Ainsi que de la pompe de relevage si nécessaire.

Type de filière	Avantages	Inconvénients	Entretien
<div data-bbox="145 199 586 255" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> MASSIFS FILTRANTS PLANTÉS </div> 	<ul style="list-style-type: none"> • Surface compacte < 20 m². • Peut faire prétraitement et traitement (sans fosse). • Peut se coupler avec toilettes sèches. • <u>Pas ou peu de vidanges (production de compost au lieu de boues).</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien botanique nécessaire • Attention : possible nécessité d'une pompe de relevage en fonction de la différence entre la cote de sortie de la maison et la cote d'entrée de la filière (<u>augmentation du devis</u>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manœuvre de permutation de l'alimentation des bassins 1 fois par semaine • Surveillance et nettoyage des différents regards de la filière. Ainsi que de la pompe de relevage si nécessaire. • Entretien botanique
<div data-bbox="134 694 575 750" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> MICROSTATION À CULTURE FIXÉE </div> 	<ul style="list-style-type: none"> • Surface compacte < 10 m². • Prétraitement et traitement en un seul dispositif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Filière d'assainissement exigeant un apport d'électricité constant (Filière non éligible au prêt à taux 0%) • Fréquence de vidange plus rapprochée que sur les filières traditionnelles ou filtre compact environ 2 fois plus fréquente car le volume de fosse est plus petit et le volume d'accumulation de boue ne doit pas dépasser 30% du volume utile de la fosse 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les prescriptions d'entretien du constructeur

Type de filière	Avantages	Inconvénients	Entretien
<p data-bbox="118 196 667 252">Toilette sèches avec une filière de traitement pour les eaux ménagères</p>  <p>The diagram shows a cross-section of a dry toilet system. At the top, a solar panel (Panneau Photovoltaïque) is mounted on the roof. A chimney stack on the roof is labeled with 'Air', 'CO2', and 'Vapeur d'eau'. Inside the room, a toilet (Cuvette) is shown with arrows indicating the flow of 'Fèces', 'Urine', and 'Air'. Below the toilet is a composting chamber (Composteur) containing a layer of compost. A fan (Ventilateur) is located in the chamber. To the right of the composting chamber is a liquid reservoir (Réservoir à liquide). A viewing hatch (Trappe de visite) is located on the left side of the composting chamber.</p>	<ul data-bbox="757 196 1066 255" style="list-style-type: none"> • Peuvent se coupler avec filtre planté. 	<ul data-bbox="1173 196 1579 359" style="list-style-type: none"> • Demandent une surface d'épandage. • Doivent être couplées avec un système de traitements des eaux ménagères. 	

L'assainissement désigne l'ensemble des systèmes de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées (eaux des WC, douche, cuisine, siphon de sol intérieur) avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. Une bonne maîtrise de ce domaine est nécessaire pour répondre aux objectifs de préservation et de qualité des milieux aquatiques.



On peut distinguer:

- L'assainissement collectif pour les zones raccordées au réseau d'égout et équipées d'une station d'épuration traitant les rejets urbains.
- L'assainissement dit non-collectif ou autonome, dans les zones où il n'y a pas de réseau de collecte.

Avoir les bons réflexes au quotidien

Utilisez les **poubelles pour vos déchets solides**, en aucun cas les égouts. Ces déchets solides perturbent le fonctionnement des stations d'épuration.

Débouchez votre évier en utilisant de « l'huile de coude » ou de l'eau bouillante et une ventouse. Evitez dans la mesure du possible, l'utilisation de produits chimiques, très dangereux pour le milieu naturel.

Versez les huiles alimentaires usagées dans une bouteille et ramenez-les en déchèterie. Ne les jetez pas dans l'évier, les graisses sont très difficiles à traiter et encrassent vos canalisations.

Rapportez les médicaments périmés ou entamés chez votre pharmacien, ne les jetez jamais dans le lavabo ou vos WC.

Lavez votre voiture dans des stations prévues à cet effet. Les hydrocarbures et les particules polluantes issus du lavage vont directement dans le milieu naturel par l'intermédiaire des collecteurs d'eaux pluviales sans être traités.

En ville, ne confondez pas grilles d'égout et poubelle ! Les déchets solides (papiers, mouchoirs, mégots...) doivent être jetés dans **les poubelles publiques**.

Privilégiez les produits éco labélisés qui ne contiennent pas ou très peu de produits toxiques : Leur utilisation en substitution des produits d'entretien classique permet une diminution des substances dangereuses dans les rejets ménagers.

Aucun produit chimique ne doit être jeté à l'égout. Peintures, solvants, produits de bricolage, huiles de friture et de moteur... doivent être éliminés comme des déchets toxiques en les déposant en déchèterie. Les professionnels doivent quant à eux évacuer leurs déchets dangereux ; via des filières agréées.

Pas de lingettes dans les toilettes !

Il ne faut surtout pas jeter les lingettes au réseau d'assainissement, même si elles sont qualifiées de « biodégradables » commercialement (le temps de dégradation est très long). Les lingettes causent de graves dysfonctionnements dans les stations de pompage et les stations d'épuration.

Ces dysfonctionnements sont dommageables, car ils augmentent le prix de l'assainissement et donc de la facture d'eau ! Par ailleurs, les lingettes engendrent des contraintes pour les agents d'exploitation qui sont à votre service : pensez à eux !

Après utilisation, **veillez donc à jeter les lingettes dans votre poubelle.**

Lutter contre les eaux claires parasites et les eaux pluviales : chacun est responsable dans l'intérêt de tous : La Communauté de Communes Estuaire et Sillon s'engage !

La maîtrise des consommations énergétiques, liées au fonctionnement des stations de pompage et des stations d'épuration, permet de maîtriser le prix de l'assainissement (et donc le prix de votre facture d'eau !) et de lutter contre le réchauffement climatique. Dans ce double objectif, la Communauté de Communes s'engage à mener des actions, afin de limiter les apports d'eaux claires parasites (sources, drainages, vides caves, infiltrations...) et les apports d'eaux pluviales non autorisées dans les réseaux.

Cet ambitieux engagement s'applique sur les réseaux d'assainissement publics, comme sur les réseaux d'assainissement privatifs (branchements privés, réseaux de lotissements privés).

A ce titre, conformément à la réglementation :

- les eaux claires parasites ne sont pas admises dans les réseaux d'eaux usées. Elles doivent prioritairement rejoindre le milieu naturel et sur justification peuvent être raccordées aux réseaux strictement pluviaux lorsqu'ils existent ;
- les eaux pluviales ne doivent pas être raccordées aux réseaux d'eaux usées séparatifs ;
- des contrôles de la conformité des branchements seront réalisés, tant pour les logements neufs que pour les logements existants. En cas de manquement aux règlements en vigueur, la mise en conformité des branchements est à la charge des propriétaires.